



Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de six territoires forestiers résiduels de la région de la Mauricie – Centre-du-Québec

Portée de la décision

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 13) indique que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels. Par conséquent, les territoires anciennement appelés réserves forestières ou faisant l'objet de divers modes de gestion sont dorénavant appelés territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur les territoires suivants situés dans la région administrative de la Mauricie – Centre du Québec (04-17). Il s'agit de deux conventions de gestion territoriale (CGT), d'une forêt d'enseignement et de recherche (FER) et de trois ententes de délégation (ED) :

- MRC de Bécancour (N° 041070)
- MRC de l'Érable (N° 041071)
- École Forestière de La Tuque (N° 042050)
- Conseil des Attikamecks de Wemotaci (N° 042001)
- Conseil des Attikamecks d'Opitciwan (N° 043001)
- Conseil des Attikamecks de Manawan (N° 043002)

(MRC) municipalité régionale de comté

Contexte

De nouvelles informations relatives à ces territoires forestiers résiduels ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- Les données du 4^e programme d'inventaire décennal;
- Des nouveaux modèles de croissance;
- Une mise à jour des interventions forestières.

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé essentiel de produire un nouveau calcul des possibilités forestières des six territoires mentionnés précédemment.

Méthode de calcul des possibilités forestières

Le calcul des possibilités forestières a été produit au moyen de la plate-forme de modélisation Woodstock de la compagnie Remsoft. Le Forestier en chef a utilisé les modèles de calcul développés pour les unités d'aménagement adjacentes et y a apporté des ajustements en vue de les adapter au contexte des territoires faisant l'objet du calcul. Le Forestier en chef a également utilisé les hypothèses forestières (ex. : les courbes de rendement, les stratégies sylvicoles) de ces mêmes unités d'aménagement. Enfin, pour compléter sa démarche, le Forestier en chef a pris en compte les informations relatives aux affectations territoriales des territoires forestiers faisant spécifiquement l'objet du calcul.

Résultats

Les résultats du calcul des possibilités forestières sont des niveaux de récolte annuelle de produits ligneux. Le tableau suivant présente ces niveaux de récolte en volumes marchands bruts (m³/an) pour chacun des territoires concernés.

Territoires	Niveaux de récolte annuelle
CGT MRC de Bécancour (041070)	2 020 m ³ /an
CGT MRC de l'Érable (041071)	5 060 m ³ /an
FER École Forestière de La Tuque (042050)	2 560 m ³ /an
ED Opitciwan (043001)	53 400 m ³ /an
ED Wemotaci (042001)	3 060 m ³ /an
ED Manawan (043002)	24 100 m ³ /an

L'annexe A présente la répartition des volumes par groupe d'essences. L'annexe B précise les activités d'aménagement à mettre en œuvre pour soutenir ces possibilités forestières.

Les résultats du calcul des possibilités forestières indiquent une diminution globale de 9 200 mètres cubes de bois disponibles annuellement. Cette diminution de la possibilité forestière est principalement attribuable à une diminution du territoire voué à la production forestière ainsi qu'à une réduction du budget consacré à la sylviculture. De plus, le territoire forestier de Wemotaci de a été fortement affecté par les feux en 2010.

Total régional - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m ³ /an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	70 560	19 590	9 260	99 410
Possibilités forestières modifiées au 1er avril 2015	46 900	40 910	2 390	90 200
Variation	-34%	109%	-74%	-9%





Entrée en vigueur

Je mets à jour les possibilités forestières et les exigences aux conditions mentionnées aux annexes A et B. Ces possibilités forestières entrent en vigueur le 1^{er} avril 2015. Elles pourront être revues selon les modalités prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (article 46).

Gérard Szaraz, ing.f., M.Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 27 avril 2015



Annexe A - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de sept territoires forestiers résiduels de la région de la Mauricie – Centre-du-Québec

Les tableaux ci-dessous présentent les niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut valides à compter du 1^{er} avril 2015 ainsi que ceux de la période précédente.

MRC de Bécancour - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	1 330	210	1 120	2 660
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	910	870	240	2 020
Variation	-32%		-17%	-24%
MRC de L'Érable - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	3 930	430	2 130	6 490
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	3 110	1 490	460	5 060
Variation	-21%		-24%	-22%
École forestière de La Tuque - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	900	850	1 010	2 760
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	1 140	1 070	350	2 560
Variation	27%		-24%	-7%
Conseil des Attikamecks d'Opitciwan - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	42 900	11 000	0	53 900
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	32 700	20 600	100	53 400
Variation	-24%		88%	-1%

Annexe A – Mauricie - Centre-du-Québec

Conseil des Attikamecks de Wemotaci - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	9 400	700	2 600	12 700
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	1 840	1 180	40	3 060
Variation	-80%	-63%		-76%
Conseil des Attikamecks de Manawan - Niveaux de récolte annuelle en volume marchand brut (m³/an)				
Période	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	12 100	6 400	2 400	20 900
Possibilités forestières modifiées au 1^{er} avril 2015	7 200	15 700	1 200	24 100
Variation	-40%	92%		15%





Annexe B - Le Forestier en chef met à jour les possibilités forestières de sept territoires forestiers résiduels de la région de la Mauricie – Centre-du-Québec

Les tableaux suivants présentent les divers travaux sylvicoles à réaliser à compter du 1^{er} avril 2015 et ceux qui étaient requis lors de la période précédente.

MRC de Bécancour - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	17	0	0	8	9	8
Possibilités forestières modifiées le 1 ^{er} avril 2015	21	0	0	8	12	8
MRC de L'Érable - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	37	0	0	15	21	15
Possibilités forestières modifiées le 1 ^{er} avril 2015	43	0	2	15	26	15
École forestière de La Tuque - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Possibilités forestières modifiées le 1 ^{er} avril 2015	19	0	1	6	7	6
Conseil des Attikamecks d'Opitciwan - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1 ^{er} avril 2015	284	158	0	75	0	75
Possibilités forestières modifiées le 1 ^{er} avril 2015	410	0	0	0	0	0

Annexe B – Mauricie – Centre-du-Québec

Conseil des Attikamecks de Wemotaci - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	22	2	1	7	2	5
Conseil des Attikamecks de Manawan - Travaux sylvicoles à réaliser (ha/an)						
Période	Coupes totales	Coupes partielles (dom. résineux)	Coupes partielles (dom. feuillue)	Reboisement	Éducation	Préparation de terrain
Possibilités forestières en vigueur avant le 1er avril 2015	150	55	0	35	87	35
Possibilités forestières modifiées le 1er avril 2015	180	0	0	0	0	0

nd: non disponible

